



HAL
open science

Lao et Français dans le Haut-Jura : processus réciproques de communalisation ethnique

Pierre Billion

► **To cite this version:**

Pierre Billion. Lao et Français dans le Haut-Jura : processus réciproques de communalisation ethnique. *Esprit Critique: Revue Internationale de Sociologie et de Sciences sociales*, 2007, 10 (1). halshs-00311432

HAL Id: halshs-00311432

<https://shs.hal.science/halshs-00311432>

Submitted on 2 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Lao et Français dans le Haut-Jura : processus
réciproques de communalisation ethnique
Pierre Billion*

Résumé

La petite ville industrielle et cosmopolite de Saint-Claude (Jura) compte un nombre relativement important de Laotiens d'origine ethnique lao. Ils sont les derniers arrivés dans un bassin d'emploi prospère marqué notamment par l'industrie de la plasturgie où les différents courants migratoires ont, depuis une quarantaine d'années, joué un rôle majeur de variable d'ajustement au marché des PME locales par le recrutement de main-d'oeuvre flexible et peu qualifiée. Cette collectivité ethnique installée depuis le début des années 1990 prend, au premier regard, toutes les apparences d'une communauté relativement homogène et peu différenciée (ségrégation spatiale, relations d'entraide inter-familiales, origine sociale modeste, maîtrise limitée de la langue française, etc.). Pourtant, cette solidarité communautaire ne donne pas lieu à une véritable organisation collective ni à une maîtrise de l'acculturation, du changement, des conflits intra-ethniques. Elle peut être lue comme une "solidarité captive", manière de répondre aux contingences de l'exil et d'une certaine prolétarianisation.

L'image de la communauté est renforcée, du côté de la société locale d'installation et du groupe majoritaire, par un contexte de vive tension inter-ethnique et de montée de la xénophobie. Ainsi assiste-t-on à une construction réciproque d'une communalisation où la communauté (ressource ambiguë pour les uns, élément de stigmatisation et de rejet pour les autres) sert la construction de frontières ethniques et pèse particulièrement sur la capacité d'action des acteurs. Ceux qui se définissent comme "Français de souche" ou "Sanclaudiens depuis toujours" en viennent eux aussi, dans ce contexte, à construire de la "communauté". Communalisation et sociétisation (au sens de M. Weber) se trouvent donc en tension tant au sein du groupe ethnique majoritaire que des groupes minoritaires.

La petite ville industrielle et cosmopolite de Saint-Claude (Jura) compte une cinquantaine de familles laotiennes d'origine ethnique lao. Réfugiées politiques fuyant leur pays et venus en France pour la plupart entre 1977 et 1985, elles se sont installées dans cette commune rurale proche de la frontière franco-suisse à partir de 1989 et semblent, à première vue, y former une communauté assez resserrée et regroupée dans les quelques cités de logements sociaux de la ville. Certains de ses membres restent, d'autres ne font que de courts passages hébergés par les « compatriotes ». Le bassin d'emploi local, longtemps épargné par la crise, apparaît relativement prospère. Comme dans beaucoup de lieux en France, ces « Asiatiques » passeraient quasiment inaperçus parmi de nombreux immigrés et dans un contexte local particulièrement pluri-ethnique. D'autant que les Laotiens, comme les Cambodgiens et Vietnamiens occupent, dans l'opinion, une place de choix au palmarès des minorités ethniques : le diagnostic apparaîtrait d'ores et déjà tranché, ni communautarisme ici, ni discrimination, ni « problème d'intégration », pas même l'ombre d'une "deuxième génération", bref une situation qui invite finalement à aller au-delà des apparences.

Le sociologue s'intéresse avant tout à l'interaction sociale et on peut donc s'interroger non seulement sur les Lao (ceux qui sont saisis, a priori, dans leur « différence » et sur lesquels on focalise souvent le regard) mais aussi sur les Français ou Sanclaudiens majoritaires (qui forment un

réfèrent qui se nie comme tel et ne sont généralement pas examinés, dans l'épaisseur de l'évidence qui les entoure, comme un groupe parmi d'autres qui se constitue en interaction avec d'autres groupes). Autrement dit, nous examinerons ici les relations inter-ethniques dans un contexte local particulier à partir d'une enquête approfondie par observation participante auprès de familles lao dans les années 1990. Comment se caractérisent les relations entre ceux qui semblent, en première approximation, constituer une communauté ethnique d'une part, et ce qui semble former d'autre part, une société locale d'installation ? Comment s'organisent les catégorisations réciproques et la construction des différents groupes en présence ? Nous verrons que le quotidien et l'ordinaire de ces relations dans un contexte « banal » et local, loin des préoccupations dominantes et du fracas médiatique, pourront nous en apprendre beaucoup sur la manière dont se nouent les relations inter-ethniques entre majorité et minorité ethniques et dont se construit de part et d'autre un sentiment d'appartenance à une communauté dans un processus de communalisations¹ réciproques.

Une relative prospérité

Saint-Claude est une petite ville industrielle de 13.000 habitants relativement enclavée dans un canton semi-rural de moyenne montagne². Les Lao, comme d'autres, y sont embauchés comme ouvriers dans la plasturgie, dans la métallurgie, la lunetterie, la diamanterie, etc. La région reste, en France, une des plus épargnées par le chômage grâce notamment aux commandes — à gérer, en général, “en flux tendus” — de l'industrie automobile aux sous-traitants locaux ainsi qu'à une tradition industrielle jurassienne déjà ancienne et prompt à la reconversion.

La ville de Saint-Claude fut d'abord connue pour sa production traditionnelle de pipes et objets en bois. Celle-ci est devenue surtout emblématique mais fut la base d'une diversification vers d'autres productions. La fabrication des conduits de pipe en buis puis en ébonite a conduit les fabricants à s'orienter vers le plastique sous l'influence de la proche région d'Oyonnax (Ain) au Sud (spécialisée dans ce secteur, berceau de ce que l'on appelle désormais la « plastics vallée »³) et celle

¹ Pour une présentation de la sociologie des relations inter-ethniques qui nous inspire ici, on pourra consulter notamment Françoise Lorcerie (2003, chapitre 1 et 2). Notre approche est aussi directement inspirée des travaux de Danielle Juteau (1999). Elle définit ainsi les rapports entre groupes majoritaires et minoritaires entendus au sens sociologique et non statistique bien sûr : "Majoritaires et minoritaires forment un tout, aussi sont-ils indissociables. En plaçant le rapport constitutif des catégories sociales ethniques au cœur de l'analyse, je cherchais à me dissocier des approches statiques et souvent empiristes qui réduisent les groupes ethniques à un ensemble distinctif de traits culturels." Quant à la notion de communalisation, on peut la définir avec Juteau, prolongeant l'approche de Max Weber, comme une forme de relation sociale qui implique une orientation mutuelle des comportements en fonction de la croyance subjective en une communauté d'origine. L'analyse de ce type de communalisation fait ressortir le rôle indispensable que joue le rapport aux autres — marqué le plus souvent par des relations sociales inégales — et le rapport à l'histoire. Ce sont ces rapports sociaux qui précèdent la mise en saillance de telle ou telle marque ou attributs communs auxquels ne sauraient être réduite l'ethnicité.

² Outre la ville centre de Saint-Claude, le bassin d'emploi environnant regroupe environ 50 000 habitants.

³ D'abord cantonnée autour d'Oyonnax, la « Plastics vallée » s'étend désormais jusqu'à Morez dans le Jura et comprend la ville de Saint-Claude. L'expression a été forgée en référence, bien sûr, à la mythique Silicon Valley et à l'état d'esprit de recherche constante d'innovation qui y règne. Différence de taille, la Plastics vallée jurassienne ne crée pas des emplois d'ingénieur et de chercheur mais un grand nombre d'emplois ouvriers encore largement occupés dans le secteur industriel.

de la sous-traitance automobile (les usines du groupe PSA de Sochaux et Montbéliard ne sont pas loin).

La complémentarité des entreprises locales et la modestie de leurs structures leur permettent de répondre avec souplesse et rapidité aux commandes de sous-traitance et de s'adapter à la conjoncture. Le bassin d'emploi de Saint-Claude et Morez (commune proche) fait ainsi figure d'ilôt protégé dans la crise de l'emploi et les édiles locaux sont fiers, malgré une conjoncture récente plus difficile, d'une résistance jugée exemplaire à la mondialisation et aux délocalisations. Le taux de chômage dans la population active locale est constamment demeuré plus bas que la moyenne nationale.

Le revers de la médaille

Malgré cette prospérité, les emplois demeurent moins qualifiés qu'ailleurs. Parmi la population active ayant un emploi, près de 61 % des nombreux ouvriers de la ville étaient considérés, en 1999, par l'Insee comme « manoeuvres ouvriers », c'est-à-dire faiblement qualifiés ou non qualifiés. Les conditions de travail (particulièrement du travail ouvrier) sont pénibles et délaissées par les nationaux, ce qui a contribué à la venue de nombreux étrangers (de 16 à 20 % dans cette petite ville⁴ sans compter de nombreux Français naturalisés de fraîche date, eux-mêmes issus de l'immigration récente ou plus ancienne⁵) parmi lesquels Espagnols, Portugais, Algériens, Marocains, Turcs et — derniers arrivés — les Lao.

Les contrats à durée déterminée, en intérim et les contrats aidés représentent le quart de la population active, plus du tiers pour les jeunes⁶. Le relatif plein emploi dans le bassin local concerne donc surtout les plus âgés et il reste toujours fragile compte tenu de la variable d'ajustement constituée par les contrats précaires dans un paysage économique particulièrement sensible aux fluctuations de l'activité.

Pour les Lao, comme pour d'autres avant eux, le phénomène de la satisfaction relative a beaucoup joué dans un premier temps. L'emploi est facile à trouver, disent-ils, pour peu qu'on accepte d'abord une mission de travail intérimaire, puis le travail posté en horaires de deux fois huit heures, qu'on s'attache enfin les faveurs des chefs et contremaîtres. Il est possible de surcroît, de trouver des activités d'appoint, pour soi ou des membres de la famille, à travers le travail à domicile (ébarbage de pièces en plastique, enfilage de cordons de lunettes, etc.).

Des relations de travail sous tension

⁴ C'est la fourchette des estimations selon que l'on prend en compte les chiffres de l'Insee ou de la Préfecture.

⁵ L'histoire de l'immigration, même si elle ne fait pas l'objet d'une attention particulière dans cette ville plus prompte à vanter son patrimoine naturel, rural et de « tradition française », est en fait très ancienne, d'abord frontalière avec les Suisses et, surtout, les Italiens. En 1868, ces derniers étaient 1700 pour 9000 habitants au total.

⁶ Le département du Jura est un des départements français où les contrats aidés — notamment Contrat Nouvelle Embauche (CNE) et Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) — ont été les plus mobilisés en 2005.

Les propos d'un responsable de production d'une usine d'ustensiles ménagers en matière plastique de 110 salariés — qui emploie selon la saison de 20 à 40 % d'étrangers — sont assez représentatifs du type de relations de travail qui s'est développé dans les entreprises locales : "On a maintenant quelque chose de royal pour faire notre tri, ce sont les agences temporaires. Elles vous servent quelqu'un, vous avez déjà essuyé 50 % des plâtres (...) ils ont des fichiers, de très bons fichiers. Par exemple, ils ont un fichier où ils ont recensé tous les étrangers et tout. Ils les ont testé dans diverses entreprises. S'il y a un problème, bon, vingt-quatre heures après ils nous les reprennent, ils nous les échangent."

Voici un témoignage assez éloquent des représentations dominantes de la main-d'œuvre et des relations de travail dans un contexte de faible syndicalisation. Parmi les candidats à l'embauche, ceux issus de l'immigration semblent faire l'objet d'une attention toute particulière. L'objectif de l'employeur d'une réduction des risques et des coûts de formation a aussi son corollaire du côté des ouvriers : ils doivent veiller à ce que leur réputation ne se démente pas auprès des quelques agences de travail temporaire et, plus largement, dans le milieu restreint des employeurs du bassin d'emploi. Ils doivent donc adopter une attitude au travail conformiste et peu revendicative.

Cette gestion de la main-d'œuvre fait appel à des représentations ethniques ou raciales plus ou moins stéréotypées de la capacité à occuper tel ou tel poste. Un employeur explique : "Il est certain qu'actuellement, au hit-parade des étrangers, la main-d'œuvre reconnue comme la plus intéressante, c'est quand même les Asiatiques.(...) Si on a des choix à faire maintenant avec les chefs d'équipe, bien souvent ça tombe sur un Asiatique (...) Ils sont dans leur coin. Il y a une certaine discrétion." Puis, on prend souvent grand soin à minimiser ce qui pourrait apparaître trop explicitement comme une discrimination à l'embauche en arguant, surtout, qu'un « effet ghetto » ne serait pas propice à une bonne gestion des ressources humaines, ce qui n'empêche pas l'usage des bon vieux stéréotypes sur les « Asiatiques » : "Je n'ai jamais été un gros consommateur [d'Asiatiques], parce que je ne veux pas non plus faire une annexe de Taiwan ici."⁷

Quelques jeunes tentent de déroger à ce système, en vain car ils se voient rapidement écartés du précieux réseau d'embauche. Les plus âgés adoptent généralement une attitude de retrait des relations de travail et les décrivent de façon très désabusée. D'autres préfèrent rester en intérim afin, comme ils l'expliquent, de "souffler", entre deux missions et de changer d'entreprise pour "changer d'air". Mais cette stratégie est difficile à poursuivre dans le contexte récent de relative dégradation des possibilités d'embauche dans le bassin d'emploi.

⁷ Il est important de préciser que les entretiens ont été réalisés en annonçant aux employeurs un thème d'étude très large ("l'emploi et les relations de travail dans les P.M.E. du bassin d'emploi de Saint-Claude/Morez") de manière à ne pas induire systématiquement une prise de position sur les étrangers ni une centralité de ceux-ci dans le discours suscité. Ce n'est que progressivement que des questions sur ce thème ont été posées.

Cette situation, exprimée par les salariés d'ethnicité lao est, par ailleurs, bien représentative des relations de travail vécues par la plupart des ouvriers de la région. Des syndicats s'inquiètent, depuis de nombreuses années, d'abord de la discrimination dont souffrent les délégués syndicaux (harcèlements, tracasseries permanentes, menaces de licenciements, aggravation globale de l'attitude des patrons de PME et PMI) puis du développement de la discrimination raciale et sexiste au travail.⁸

En juillet 2003, une centaine des cinq à six cent salariés d'une fonderie d'aluminium, le plus gros employeur local, se mettaient en grève pendant deux jours pour obtenir le versement du solde d'une prime d'intéressement. Cinquante-huit d'entre eux étaient peu après licenciés pour "faute lourde" : l'entreprise leur reprochait d'avoir entravé le travail des non-grévistes. L'affaire, portée devant les tribunaux, finit, après diverses péripéties judiciaires, par aboutir devant la cours d'appel, en 2006, qui ordonnait la réintégration ou le versement de dommages et intérêts à une partie des salariés licenciés, l'entreprise étant déboutée. Ce conflit exemplaire ne doit pas faire oublier la situation de beaucoup d'entreprises plus modestes sur lesquelles les représentants syndicaux ont bien moins de prise. Il ne constitue en quelque sorte que la partie émergée de l'iceberg.

En ce qui concerne la discrimination ethnique et raciale, le bassin d'emploi voisin d'Oyonnax — comparable en bien des points à celui de Saint-Claude — a été spécialement choisi pour le développement d'un programme européen *Equal* financé par le Fonds Social Européen (FSE). Cette action très récente doit associer pouvoirs publics, syndicats, employeurs, agences de travail intérimaire et part du constat du poids de la main-d'œuvre immigrée dans la plasturgie et de l'omniprésence des agences d'intérim dans les procédures de recrutement. Cette approche prometteuse n'en est qu'à ses débuts et s'affronte aux résistances locales devant le dévoilement de pratiques jusque là invisibles. A Saint-Claude, la lutte contre les discriminations n'est pas, pour l'instant, à l'ordre du jour. La tension dans les relations de travail s'ajoute à la pénibilité des conditions de travail et aux risques d'accident du travail plus importants qu'ailleurs.

Crise du logement

La situation locale est aussi marquée par la pénurie de logements malgré les constructions des années 1970. Au milieu des années 1990, logements vacants en centre ville et suroccupation des logements sociaux dans les « cités » construites à flanc de coteaux posaient un réel problème, non seulement aux organismes gestionnaires des logements mais surtout aux familles. Et la pression des nouveaux candidats à l'embauche n'arrangeait rien à la situation. Depuis, une Opération

⁸ Cf. "Discrimination syndicale : la CGT à la rencontre du MEDEF", *L'Est Républicain*, 22 octobre 1999.

Programmée d'Amélioration de l'Habitat⁹ tente d'améliorer la situation en incitant les propriétaires à réhabiliter des logements en vue de les louer.

La situation locale du logement reste néanmoins tendue dans une région, où les efforts ont été concentrés essentiellement sur le développement économique. A Saint-Claude, une ancienne cité de transit n'a fait que tardivement l'objet de l'attention des pouvoirs publics. Commencée en 1999, l'opération de démolition et de relogements a été effectivement terminée en 2003.¹⁰

Dans la commune proche d'Oyonnax dans l'Ain (près de 25 000 habitants et 32 % d'étrangers), on comptait 2000 demandeurs de logements en 1999. Les 43 % de demandeurs de nationalité étrangère ne représentaient que 18 % des attributions.¹¹

« Communauté laotienne » ou solidarité captive ?

Les familles lao que nous avons rencontrées dans notre enquête sont arrivées dans le Jura après avoir connu souvent une insertion professionnelle ou résidentielle difficile dans d'autres villes françaises de première. Le bouche-à-oreille sur les possibilités d'embauche a fonctionné en suivant des réseaux liés à la région d'origine (une majorité sont originaires du sud du Laos) ou même des réseaux de parenté. Les familles sont, par ailleurs, plus souvent d'origine rurale et modeste que dans d'autres collectivités lao de France. On a donc l'impression d'une intégration effective et d'une cohésion de la collectivité ethnique, stimulée par les possibilités d'embauche et un regroupement rapide des familles dans les mêmes cités de logements sociaux où l'on retrouve la grande majorité des autres migrants.

Tout concourt à créer l'apparence d'une communauté homogène, soudée et repliée sur elle-même — c'est d'ailleurs la réputation dont jouissent localement ces "Chinois" comme disent certains voisins. Ils sont, en effet, unis par des rapports de parenté au sens restreint ou élargi, partagent une même condition économique, ils apparaissent socialement peu différenciés et se réfèrent à une même culture et origine. Pourtant, là encore, la situation est plus complexe et ambivalente qu'il n'y paraît.

En enquêtant par observation auprès de familles, on s'aperçoit que les contraintes matérielles pèsent lourdement sur leur vie quotidienne et influencent les relations entre compatriotes. Le temps, rythmé par l'alternance de périodes d'activité temporaire et d'inactivité mais aussi par le travail de nuit ou les horaires en équipes alternées de deux fois huit heures, ce temps donc vient à manquer pour inviter, recevoir, entretenir des relations qui ne soient pas seulement utilitaires ou

⁹ OPAH de la Communauté de commune du Val de Bienne qui regroupe, autour Saint-Claude, treize communes rurales voisines.

¹⁰ Direction Départementale de l'Équipement du Jura, *Rapport d'activités 2003 et perspectives 2004*, Lons-le-Saunier, 2004.

¹¹ Contrat de ville d'Oyonnax, *Convention cadre*, 2000.

instrumentales (ou qui se donnent en tout cas l'illusion d'une certaine réciprocité). L'ouvrage à domicile qu'acceptent certaines familles pour améliorer leurs revenus ne facilite pas non plus — par le temps qu'il prend et les courts délais qu'il exige — la sociabilité. Mais d'autres facteurs sont encore en cause pour expliquer ce phénomène — *a priori* étrange mais pourtant assez universellement reconnu en milieu urbain — d'une proximité spatiale entre les familles qui ne s'accompagne pas nécessairement d'une proximité sociale, bien qu'on soit « entre Lao ».

Le premier facteur est d'ordre contextuel ou exogène. Il a trait à la crise du logement que nous avons déjà évoquée et à l'ampleur de la ségrégation ethnique de l'espace habité de la commune. Chez les Lao, comme chez bien d'autres sans doute, des personnes de passage venues honorer un contrat de travail intérimaire à Saint-Claude sont souvent de jeunes hommes célibataires, parfois des femmes et des personnes plus âgées en difficulté financière dans une autre ville. Au gré de la conjoncture d'embauche, elles sont hébergées chez un frère, une belle-soeur, un *phinong* comme disent les Lao, c'est-à-dire un ami considéré au sens large comme parent.

Le second facteur a trait à la signification attribuée à la présence lao dans la ville tant par les Lao eux-mêmes que par les autres sanclaudiens. Ces familles sont les dernières arrivées et la plupart des sanclaudiens (les employeurs et les autorités locales en tout cas) ne seraient pas étonnés qu'elles repartent aussi les premières. Les Lao n'échappent pas à la règle locale qui considère les migrants avant tout comme une main-d'oeuvre, à la manière de la figure du travailleur immigré des années 1950 à 1970. Leur présence est considérée comme provisoire même si, comme partout ailleurs, ce provisoire tant à devenir définitif. Les Lao eux-mêmes conçoivent aisément leur installation dans le Jura comme un passage. Il s'agit — par les sacrifices que constituent le travail pénible, l'hébergement de compatriotes, la suroccupation de logements mais aussi un certain isolement de la ville par rapport aux plus importants lieux de rassemblement lao — d'améliorer si possible sa situation financière (grâce à plusieurs salaires par ménage), pour accéder, dans l'avenir, à un meilleur niveau de vie.

Dans ce contexte et compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, les Lao de Saint-Claude ne constituent pas une collectivité ethnique organisée et cohésive. Les tentatives associatives ont longtemps échoué ou sont restées en sommeil, de même que celle d'organiser le culte bouddhique dans la ville proche de Lons-le-Saunier. Lorsque des fêtes comme le Nouvel An ont été organisées au nom de la collectivité, elles ont pu donner lieu, de la part des quelques ménages impliqués dans l'organisation, à une appropriation à titre privé des gains obtenus sur le prix des entrées et la vente de plats cuisinés. Un fort mouvement d'individualisation peut en fait se lire au sein de cette collectivité. Elle est traversée par des conflits et jugée, par ceux qui en font partie mais surtout par les Lao d'autres villes, comme ayant mauvaise réputation du fait, d'une part, de la pratique du jeu de carte et du jeu d'argent¹² et, d'autre part, du faible contrôle sur les jeunes, notamment les jeunes

¹² Il est néanmoins difficile de vérifier la portée de cette pratique et il faut bien se garder de la dramatiser ou la criminaliser.

célibataires intérimaires « de passage ». Il existe, certes, une solidarité sous forme d'entraide au jour le jour mais on peut qualifier cette solidarité de contrainte ou captive (Bertheleu & Billion, 1997) car elle constitue avant tout une réponse aux contraintes matérielles. Les prêts d'argent consentis par les familles les plus "établies" aux membres les plus précaires de la collectivité ethnique, par les précautions, gages et conflits qu'ils entraînent, témoignent des limites de la solidarité « communautaire ». Certes on parle lao, on mange lao, on écoute les mêmes chansons du pays d'origine ou du nord-est de la Thaïlande, les enfants viennent sonner chez leur "tonton" pour emprunter quelque ustensile, mais cette reproduction de la culture commune, vécue comme allant de soi, n'apparaît pas vraiment reliée aux enjeux de l'adaptation à la vie nouvelle, elle reste comme figée. Le contrôle social et le conformisme à ce modèle peu dynamique apparaît alors particulièrement lourd aux jeunes, et parmi eux, aux filles.

L'hébergement de compatriotes est, par exemple, considéré comme une obligation — on ne peut le refuser — mais il ne tarde pas à entraîner conflits et rapports de dépendance entre Lao.¹³

Comme l'écrit Max Weber à propos des relations de voisinage et de la « fraternité » : “dans la cohabitation plus durable des colocataires d'un bâtiment, il existe une tendance fondamentale non pas à resserrer les liens, mais plutôt à maintenir la plus grande distance possible en dépit (ou précisément à cause) de la proximité physique ; c'est seulement dans le cas de dangers communs qu'on peut compter avec une certaine vraisemblance sur une certaine dose d'activité communautaire” (Weber, 1995 : 86). Ce sont cette forme de rapport ambivalent entre proximité et distance et cette forme d'activité commune comme réponse à court terme aux contraintes, que l'on retrouve chez les Lao du Jura. Comme l'écrit encore Weber : “c'est du voisin que viennent naturellement les secours, et le 'voisinage' est de ce fait un facteur de 'fraternité' (il est vrai qu'il faut ici prendre le mot dans un sens tout à fait prosaïque, dépouillé de tout pathétique et inspiré surtout par une éthique économique).” Mais, écrit-il encore, “le fait que la communauté de voisinage soit le lieu naturel de la 'fraternité' n'implique évidemment pas qu'entre voisins règnent en règle générale des relations 'fraternelles'” (Weber, 1995 : 87-88). À Saint-Claude donc, cette forme de fraternité toute prosaïque teintée d'utilitarisme, de calcul de l'intérêt individuel et de faible sentiment d'appartenance à une collectivité ethnique, s'oppose à la solidarité plus construite qu'on peut observer dans d'autres contextes de migration et d'installation en France ou à l'étranger¹⁴. Cette solidarité construite, sans être dénuée de conflits, amène les membres à mieux contrôler les

¹³ Notons que la vie en commun des Lao de Saint-Claude n'est pas fortuite comme ailleurs et a suivi des réseaux d'amitié ou de parenté, mais elle ne procède pas pour autant d'un libre choix. Elle se différencie des collectivités ethniques lao constituées dans des villes du fait de la présence de Centre Provisoires d'Hébergement ou de groupes d'accueil, Cf. Billion (1998 et 1999). C'est bien plutôt parce qu'elles n'avaient pas d'autre choix d'insertion en France que les familles se sont retrouvées regroupées à Saint-Claude, étroitement inter-dépendantes mais non nécessairement solidaires.

¹⁴ C'est le cas, par exemple, à Rennes (Bretagne) mais aussi dans l'Illinois aux Etats-Unis et dans une moindre mesure à Montréal au Canada. Nous n'avons pas le temps de développer, ici, cette approche comparative. Cf. Billion (1998 et 1999).

changements, à mieux coordonner l'ensemble des ressources — tant matérielles que symboliques, économiques que politiques — à leur disposition.

Habitant auprès de familles lao, au cours de notre enquête dans les années 1990, et pratiquant donc l'observation participante, nous avons été frappé de la fragilité des solidarités mises en place au sein de la collectivité et de l'ampleur que pouvait prendre, potentiellement, les conflits avec les éléments les moins contrôlables de celle-ci, les jeunes ou tout autre lao de passage, souvent hébergés par des compatriotes plus « établis ». Ces « jeunes » au sens social du terme, par delà leur âge biologique, pouvaient bien avoir plus de trente ans pour peu qu'ils n'aient pas fondé une famille. Il s'agissait de cette génération intermédiaire de ceux arrivés du Laos et des camps de Thaïlande trop âgés pour être scolarisés en France et qui vivaient une insertion professionnelle et une intégration sociale fragiles.

Les craintes nourries sur le terrain, furent dramatiquement confirmées par ce qui ne semble qu'un fait divers douloureux comme il en existe dans d'autres lieux et groupes mais qui peut être aussi interprété comme étant révélateur des situations de domination, voire des situations d'anomie dans lesquelles pouvaient se trouver certains membres de la collectivité ethnique. Fin 2000 en effet, un Lao d'une quarantaine d'années avouait les viols de onze fillettes et des agressions sexuelles sur deux autres encore entre 1993 et 1999, toutes co-ethniques lao, les premières habitant Saint-Claude, les autres une commune du Jura distante de 70 kilomètres. Condamné en 2003 à douze ans de réclusion, ce célibataire séjournait justement auprès de ses « compatriotes », rendant des services de garde d'enfants ou « *baby sitter* » et était décrit par son avocat dans la situation d'errance que nous évoquions plus haut. Jouant sur l'affrontement entre deux cultures, la défense pouvait bien insister sur une certaine désocialisation et un manque de repères de l'agresseur, sur l'autorité morale difficilement contestable du "tonton", le secret entretenu de longues années alors que les jeunes filles en parlaient entre elles et la honte à le dévoiler, par peur d'entamer la réputation de la communauté toute entière, aspect évoqué par l'une des victimes. Certes, mais les conditions de vie et le contexte d'installation, le mode de structuration de la « communauté laotienne » n'avaient-ils pas leur influence ?

Nous abordons là des faits qui ne sont en rien représentatifs de l'ensemble de la collectivité ethnique étudiée et l'on doit bien se garder d'insister sur un fait singulier pour servir une analyse plus générale. Reste que ce fait grave pose, d'un point de vue sociologique, la question de l'articulation entre les formes de domination et, notamment la façon dont sont appropriées et dominées les femmes dans un contexte où les dominations tant de classe qu'inter-ethnique jouent déjà un grand rôle.

Si l'on se centre non plus sur le groupe ethnique minoritaire lui-même mais sur ses relations¹⁵ avec le groupe majoritaire, on s'aperçoit que la configuration des relations inter-ethniques entre Sanclaudiens a pris ces dernières années une physionomie particulière avec l'apparition d'une xénophobie ouverte et l'irruption dans le débat public local de la question de l'immigration et du communautarisme.

En octobre 2003, le maire de la ville, membre du Mouvement Pour la France (MPF), parti conservateur et souverainiste aux positions de plus en plus proches de l'extrême droite¹⁶, prend l'initiative d'une lettre au Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Présentée comme un "cri d'alarme", cette lettre s'en prend directement à la population d'origine étrangère de la ville que le premier magistrat estime à 35 à 40 % de la population totale. Il regrette "l'afflux continu et numériquement important de nouveaux immigrants d'origine turque"¹⁷ et brandit l'argument désormais classique du « seuil de tolérance ».

Cette lettre, circulant d'abord « sous le manteau » est vite rendue publique par les médias et les mouvements anti-racistes. Elle ne peut être simplement interprétée comme un coup médiatique destiné à alimenter une campagne nationale ultra-sécuritaire et d'opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Europe communautaire. Précise et ciblée, elle est en fait très révélatrice des développements, d'abord latents et désormais manifestes, de la xénophobie à l'échelon local.

Le premier magistrat y reproduit d'abord l'opposition entre "populations de souche européenne et de culture judéo-chrétienne" et "populations de confession musulmane" accusées explicitement d'"imposer leur culture", d'une "non-volonté de s'intégrer" et jugées "non assimilables". Dans une lecture culturaliste sur le « choc des civilisations », sa missive se fait encore plus précise en arguant du développement, au sein de la population locale originaire de Turquie, d'une "économie souterraine criminelle reposant sur le trafic de drogue". Le mouvement SOS Racisme, rassemblant lentement une pétition de 500 signatures de Sanclaudiens, déposera finalement une plainte pour incitation à la haine raciale puis diffamation publique, entraînant une plainte en retour de la part du maire¹⁸.

¹⁵ Il faut parler, plus exactement, de rapports sociaux car les interactions directes sont rares.

¹⁶ Jean-Louis Millet, maire de la ville, est l'un des cadres dirigeants de ce parti à l'échelon national. Il fut tête de liste pour la région Est aux élections européennes de 2004. Candidat en 2001 aux élections municipales, il obtint près de 41 % des suffrages au premier tour et fut élu maire de Saint-Claude au deuxième tour avec 51,78 %, succédant à un maire communiste à la tête d'une liste d'union de la gauche. Aux élections municipales de 1995, la gauche avait remporté de seulement 55 voix un second tour opposant trois listes. L'actuel maire souverainiste avait déjà réuni, à l'époque, plus de 36 % des suffrages.

¹⁷ Dans un autre paragraphe, le maire parle d'un "afflux incessant". Il convient de préciser qu'au recensement de 1990, la commune comptait 680 personnes de nationalité turque dont la moitié était âgée de moins de 20 ans. Celui de 1999 compte 733 habitants de nationalité turque dont près de 38 % de moins de vingt ans. Des chiffres qui attestent d'une immigration relativement ancienne et d'une installation durable.

¹⁸ Au cours de l'instruction, la plainte des militants anti-racistes entraînera l'audition de deux personnes. Celle du maire, pour diffamation, donnera lieu à pas moins de vingt-huit auditions quant à elle. Plus de deux ans après la révélation de la lettre, le tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier décidera finalement de surseoir à statuer, la lettre ayant été diffusée et rendue publique non par le maire mais par des médias, notamment des sites d'extrême droite sur internet.

Quel est donc l'enjeu de cette criminalisation d'une minorité de la population ? La lettre incriminée révèle clairement, au-delà de l'idéologie xénophobe reproductible à l'envie dans n'importe quel contexte, un sentiment d'insécurité lié à l'installation durable de la population d'origine étrangère et à son intégration dans l'espace local. Les membres de minorités ethniques achètent désormais des logements et, pour quelques uns, acquièrent des commerces dans la ville. Ils deviennent de ce fait plus visibles et révèlent leur installation durable, voire définitive, dans un contexte local déniait la réalité de cette pluri-ethnicité de fait. Saint-Claude est de longue date une terre d'immigration de peuplement mais les représentations sociales de celle-ci ont été cantonnées soit à l'indifférence, soit au déni, s'accommodant d'une vision simpliste des immigrants « de passage », s'installant très provisoirement, représentation largement entretenue par la ségrégation spatiale et par la limitation des relations inter-ethniques au travail. Cet aveuglement historique a laissé place aujourd'hui à un sentiment d'insécurité, puis à une xénophobie active. Le Front National de Jean-Marie Le Pen est d'ailleurs arrivé largement en tête parmi les candidats à l'élection présidentielle de 2002, avec 23,4 % des suffrages exprimés à Saint-Claude. En ajoutant les voix des deux candidats d'extrême droite (MNR et FN) à ce scrutin, on arrive à 27 % des votants.

La parole du maire n'est ainsi que le reflet d'un contexte local où les minoritaires, largement instrumentalisés à des fins économiques en tant que variable d'ajustement du marché du travail, se voient aujourd'hui instrumentalisés à des fins d'identification du groupe majoritaire, soit disant menacé, voire "colonisé". Evoquant les achats immobiliers des Turcs, la lettre déjà citée mentionne en effet que : "la communauté turque (...) est en train de faire des ravages, à travers l'acquisition régulière de tout ce qui peut se vendre dans la ville, colonisant littéralement la cité". De manière plus prosaïque, les ouvriers d'origine étrangère de la ville, insérés durablement dans l'économie locale assez florissante, ont accumulé une épargne et, compte tenu de la forte tension du marché du logement locatif, se tournent aujourd'hui vers l'acquisition d'une propriété, quitte à la payer relativement cher.¹⁹

Les prises de position et justifications glanées dans la presse locale à propos de cette "affaire", reproduisent une série d'accusations invérifiables et de stigmatisations, les membres de minorités ethniques étant considérés par certains habitants comme avantagés dans l'attribution des logements, comme possédant des voitures de luxe financées par l'économie souterraine ou les allocations familiales. Tant pis si les commandes livrées par exemple aux travailleurs à domicile ne peuvent être honorées, comme nous l'avons observé pour les Lao, qu'en comptant sur le travail d'appoint de personnes âgées, voire d'adolescents et si une partie de cette activité n'est pas déclarée. Ce secret de

¹⁹ Interviewé par le journal *Libération*, un responsable de l'association franco-turque locale explique : "Les Turcs réussissent car ils bossent. Avant, ils envoyaient leurs sous en Turquie ou les mettaient sous leur matelas. La deuxième génération, c'est-à-dire nous, investit ici. Nos parents nous donnent leur argent pour acheter des maisons. Les gens voient arriver des biffetons, ils se disent que c'est l'argent de la drogue. Moi, dans les années 80, j'allais à l'école dans un vieux jeans rapiécé parce que ma famille économisait. Quand je me suis marié, je suis resté chez mes parents qui m'ont ensuite aidé pour devenir propriétaire." Cf. Jacky Durand, "A Saint-Claude : le maire cherche des têtes de Turcs", *Libération*, 11 juin 2004.

Polichinelle de l'économie locale est soigneusement tu, tout comme la situation de certains ménages qui, après une journée de travail ou entre deux missions d'intérim, se mobilisent autour de ces activités d'appoint.

Le plus remarquable reste la banalisation, dans les discours, d'expressions visant à figer la frontière entre groupe majoritaire et groupes minoritaires. Ainsi, dans des interviews effectuées auprès de la population en avril 2004 (suite à la lettre du maire) par le journal *La Voix du Jura*, on peut noter les expressions "Sanclaudien depuis toujours", "Français qui sont d'origine", "les Arabes à Saint-Claude", qui entérinent la construction d'un « Nous », d'une identité de majoritaire clairement distinguée de celle des minoritaires.

Le contexte sanclaudien, et plus largement jurassien, semble ainsi périodiquement condamné à n'évoquer la situation des minoritaires que de manière à l'instrumentaliser dans un discours différentialiste. Ainsi, quelques temps après la lettre du maire, en janvier 2004, c'est dans le Jura que sera nommé Aïssa Dermouche, Français d'origine kabyle, qualifié par son ministre de tutelle de "préfet musulman", catégorisation qui fera grand bruit et entraînera une courte polémique mais dont on peut imaginer les ravages dans un contexte où une majorité des habitants soutiennent les positions du maire. En remontant quarante ans en arrière, on trouve encore une polémique locale qui avait pris, en son temps, une dimension nationale, à propos d'une mesure discriminatoire. Le maire de l'époque²⁰ exigeait des ressortissants algériens habitant la ville et se présentant à l'entrée de la piscine, qu'ils aient fourni préalablement un certificat médical et qu'ils présentent leur carte d'identité. Les réactions d'alors — déni de racisme affiché par les édiles locales et une bonne partie de la population, atermoiements, nécessité de transfert de l'affaire à l'échelle nationale pour qu'un difficile compromis intervienne — font étrangement écho à la situation actuelle (Gastaut, 2004). Dernier fait d'actualité significatif d'une histoire qui décidément se répète, une jeune étudiante de confession musulmane témoin au mariage de son frère à Morez, ville voisine de Saint-Claude, portera plainte fin 2005 pour discrimination religieuse. Elle n'avait pu prendre part à l'échange des consentements, refusant d'obtempérer à la demande de l'officier d'état-civil de retirer le voile qu'elle portait.

Communalisations et construction de frontières ethniques

Il ne s'agit pas de résumer la situation locale aux prises de position les plus extrêmes bien sûr, ni de mésestimer la capacité de résistance de militants et associations locales oeuvrant sur le terrain²¹. Mais la configuration des relations inter-ethniques dans cette petite ville reste révélatrice

²⁰ Il s'agit de Louis Jaillon resté trois décennies à la tête de la ville qui apporta d'ailleurs son soutien à l'actuel maire MPF.

²¹ Citons, par exemple, un instituteur interviewé par le quotidien *Libération* : "Les Français acceptent-ils facilement les travaux postés à basse qualification ? Qui occupe les travaux très pénibles dans le bâtiment ?" Questions simples mais

d'une part, des effets produits par des choix politiques populistes et sécuritaires²² ; des conséquences, d'autre part, du libéralisme économique et de la recherche de la flexibilité de l'emploi, la dérégulation ou désocialisation de l'économie étant d'ailleurs assez représentatives de la tendance économique du moment, bien au-delà de l'échelle sanclaudienne.

Tous les acteurs locaux doivent donc être replacés dans un système de contraintes économiques et sociales mais aussi culturelles qui explique en grande partie les tensions que nous avons exposées et la construction des frontières ethniques. Ce système de contraintes explique pour une grande part les difficultés de régulation sociale tant à l'intérieur de chaque groupe en présence, qu'entre les groupes majoritaire et minoritaires.

D'un côté, le groupe majoritaire — et singulièrement ses élites et décideurs politiques et économiques — est largement dépendant d'une conjoncture qui dépasse la ville et son bassin d'emploi, sans oublier l'influence de l'enclavement géographique de cette vallée de moyenne montagne. La dynamique sociale locale apparaît surdéterminée par le souci d'adaptation aux fluctuations économiques et aux transformations technologiques mais aussi par la crainte de voir des activités telles que la plasturgie ou la lunetterie se délocaliser. Il reste ainsi peu d'espace pour le développement d'une politique véritablement sociale centrée sur la négociation entre les différentes catégories d'habitants, sur leur participation autre qu'économique (c'est-à-dire citoyenne au sens civique et politique du terme) à la vie locale.

La capacité de mobilisation et de débat pour susciter cette participation est relativement faible et la démocratie au sein de l'entreprise est, elle aussi, régulièrement mise à mal dans la région.²³

Pour être plus précis, on peut souligner, pourtant, une tradition ouvrière mutualiste à Saint-Claude. Jean Jaurès en son temps, avait lui-même choisi de visiter, par deux fois, en 1899 et 1911, les ouvriers sanclaudiens réunis en coopérative ouvrière puis fondant une Maison du peuple réunissant bourse du travail, siège de syndicats, imprimerie, épicerie, mutuelles, théâtre, bibliothèque, sociétés sportives et culturelles (Olivier, 2004). Mais il ne reste rien ou presque de cette tradition qui n'avait d'ailleurs pas mobilisé tous les ouvriers, notamment ceux travaillant à domicile, déjà. Cette forme de socialisation du risque et de participation, mais aussi de contre-

rarement posées. Quand, à la sortie de l'école, celui-ci entend des parents lui dire : "Regarde les Turcs, ils roulent en 4 x 4", il leur répond : "Tu voudrais qu'ils circulent avec un âne et une charrette ?" Quant à l'ancien maire communiste, évoquant la destruction, en 1997, de la cité d'urgence majoritairement habitée par des Turcs et leur relogement, il explique : "On disait de moi que j'aimais trop les étrangers. Si on remonte dans l'histoire de Saint-Claude, on est pourtant tous des étrangers. Il y a les Italiens. Puis sont venus les Espagnols, les Portugais, les Maghrébins, les Turcs et les Laotiens.", Jacky Durand, *art. cit.*

²² Bien que de taille réduite, la ville de Saint-Claude a été éligible aux différents financements attribués à la Politique de la ville. Dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006, les efforts consentis à la mise en place du Contrat Local de Sécurité ont été significativement plus importants que ceux consacrés au Contrat Educatif Local.

²³ Dans le secteur de la sous-traitance automobile, les donneurs d'ordre et les entreprises sous-traitantes ne s'y trompent pas d'ailleurs, investissant les régions rurales ou rurbaines éloignées des grandes agglomérations à forte tradition ouvrière et syndicale, Saint-Claude n'étant qu'un exemple parmi d'autres. Cf. Gorgeu & Mathieu (1996) et Gollac & Volkoff (1996).

pouvoir, se révéla bien adaptée au temps des ouvriers de métier (dans la tournerie, la diamanterie)²⁴, elle ne put, ensuite, véritablement accompagner la déqualification et la précarisation du travail ouvrier, la rationalisation du travail industriel. La transmission de cette tradition ouvrière et syndicale ne se fit pas ou peu contrairement à celle, plus familiale, de savoir-faires et de capacités d'adaptation et de reconversion au sein des petites entreprises locales et chez leurs dirigeants.

Ainsi, les failles du développement sanclaudien se trouvent-elles éclairées par l'histoire et dans leur dimension proprement culturelle. On peut alors mieux comprendre les tentations xénophobes contemporaines (ce qui ne signifie pas qu'elles soient justifiées et raisonnables). En l'absence d'une réelle transmission et construction politique d'un projet de développement non seulement économique mais aussi social dans cette ville et son bassin d'emploi, une des tentatives, pour l'instant majoritaire, est de stigmatiser les derniers arrivés et les minoritaires pour mieux reconstruire un « Nous » majoritaire sur la base d'une exclusivité ethnique. Le travail symbolique sur le patrimoine naturel montagnard de cette vallée par ailleurs touristique²⁵ pourrait même venir, directement ou indirectement, entretenir cette communalisation ethnique des majoritaires et la naturalisation de l'identité sanclaudienne ou jurassienne. Si les habitants membres du groupe majoritaire n'en sont pas encore là, cela reste une des hypothèses possibles, de leur point de vue, de rationalisation du conflit inter-ethnique local et de maintien des frontières ethniques.

Du côté des minoritaires, des Sanclaudiens d'ethnicité lao plus précisément, les contraintes économiques et professionnelles jouent elles aussi un grand rôle, on l'a vu. Mais c'est aussi la question de la transmission et de la construction d'une identité ethnique qui pose un réel problème aux différents acteurs rencontrés. La culture du groupe, dans l'illusion de la reproduction d'un modèle traditionnel, ne réussit pas à se muer en une ethnicité construite et l'acculturation et la transmission sont donc mal maîtrisées, comme nous l'avons expliqué à travers la notion de solidarité captive. La frontière interne au groupe ethnique semble ici particulièrement marquée, alors que la frontière externe est peu maîtrisée et négociée car elle s'affronte à l'ostracisme ou l'indifférence des majoritaires. Mais les deux faces de cette frontière sont étroitement liées, les frontières ethniques étant ici conçues (Juteau, 1999) comme une ligne mouvante où des caractéristiques communes sont mises en saillance en fonction de rapports sociaux inégaux d'ordre économique, politique notamment. Mais il s'agit surtout d'un espace social de négociation où interagissent l'auto-perception du groupe minoritaire et l'hétéro-définition émanant du groupe majoritaire. De ce point de vue, on peut souligner paradoxalement que les Lao subissent moins que d'autres (Turcs, Arabes, musulmans) le processus d'hétéro-définition et qu'il leur est peut-être plus aisé de se voir reconnaître par les majoritaires.

²⁴ L'élite ouvrière de l'époque est formée notamment de mécaniciens spécialisés dans l'ébauchage automatisé des pipes, d'ouvriers horlogers et tailleurs de la diamanterie lapidaire, provenant de tout l'arrondissement de Saint-Claude.

²⁵ La ville fait partie du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Ce sont sans doute les membres les plus minorisés du groupe minoritaire, c'est-à-dire les jeunes et les femmes, qui détiennent la clé du développement futur de formes culturelles novatrices qui permettraient l'émergence d'une réelle construction de l'ethnicité et une participation pleine et entière à la vie sociale et politique locale.

Conclusion

Une fois posé le constat que le fait communautaire n'est pas l'apanage des minoritaires mais se construit aussi du côté des majoritaires, il serait simpliste de sombrer dans une analyse victimaire, de conclure que les dominants oppriment finalement les dominés, que les uns ont tort, les autres ont raison, les uns gagnants, les autres perdants et totalement déterminés, ici, par la domination économique et politique et par la xénophobie croissante.

L'une des tâches de la sociologie peut aussi consister à restituer à ceux qui sont décrits leur capacité d'acteur dans les rapports sociaux. Ainsi peut-on imaginer, au risque de sortir du champ restreint de l'analyse sociologique, quelques éclairages propices à la négociation entre les groupes et susceptibles de faire changer les rapports sociaux que nous avons décrits, ici, sous les traits sombres de la domination. Ces pistes ne concernent pas seulement les intérêts matériels (les rapports sociaux liés au travail et à l'emploi, au logement) mais aussi les intérêts idéels, c'est-à-dire les représentations que se font chaque groupe, majoritaire et minoritaire, de la situation, leurs systèmes de valeurs émergeant de leurs expériences différenciées des rapports sociaux.

Ainsi, une des voies possibles concernerait la reconnaissance des groupes ethniques minoritaires, une reconnaissance qui ne se cantonne pas à la naïve glorification de la différence culturelle, de la communication inter-culturelle, approche qui peut mettre à distance l'autre pour mieux s'ignorer soi-même en tant que majoritaire. C'est au moment où s'impose une lecture culturaliste et différentialiste, tout à fait compatible avec la xénophobie d'ailleurs, qu'il est nécessaire — y compris avec l'intention communément "anti-raciste" de combattre les formes d'exclusion des minoritaires — de restituer aussi les destins de classe. Les Turcs récemment incriminés à Saint-Claude constituent bien sûr une minorité ethnique, susceptible de revendiquer sa particularité culturelle et notamment culturelle. Mais ils sont aussi des ouvriers soumis à plus de précarité qu'ailleurs — certains expérimentent une ascension sociale — et leur destin questionne directement la configuration locale des rapports sociaux de classe. Ils se trouvent altérisés, ethnicisés, au moment où ils accèdent à un statut de propriétaire et où, de fait, ils deviennent les concurrents directs des majoritaires pour l'appropriation des ressources et du pouvoir.

C'est l'articulation des rapports inégaux d'ordre ethnique d'une part, et économique ou de classe d'autre part, qui explique leur position et la manière dont ils sont socialement stigmatisés. La reconnaissance du fait minoritaire, passe donc par la prise en compte de la complexité des parcours

et des trajectoires — loin des stéréotypes et des lectures culturalistes qu'entraîne souvent l'usage des termes « communauté » ou « communautarisme » — à distance des apparences et de l'évidence de la « différence culturelle »²⁶ mais aussi, loin des lectures trop étroitement misérabilistes.

L'analyse croisée des processus de communalisation ethnique à Saint-Claude révèle finalement tout l'enjeu de concevoir les rapports inter-ethniques à leur juste place et à leur juste valeur. Il ne s'agit pas d'une forme accidentelle de pathologisation des rapports sociaux comme le sous-entend souvent l'expression florissante d'« ethnicisation des rapports sociaux ». Il ne s'agit pas non plus d'une forme d'idéologie justificatrice de la domination économique, de l'exploitation, la xénophobie et le racisme étant alors lus, et banalisés, comme une dimension séculaire et presque inévitable d'ostracisme envers autrui. Dans ce schéma, on aboutit au mieux à une division classique et trop simple des tâches : aux travailleurs sociaux le respect des « différences », aux syndicats la lutte contre les effets du libéralisme économique, contre des ennemis extérieurs, « patrons » et « xénophobes ». Pour sortir, d'une manière ou d'une autre, du conflit entre les « communautés », il est nécessaire d'appréhender les rapports ethniques, la production de l'ethnicité comme une des dimensions légitime et en quelque sorte normale (non pathologique) de la citoyenneté et de la participation sociale, étroitement liée aux dimensions plus proprement politique et économique et sociale²⁷. Il faut cesser de la dénier, de la diaboliser par l'usage, notamment, des termes de communauté et de communautarisme, exclusivement à propos des minoritaires. Comme l'a montré notre exemple jurassien, les minoritaires n'ont pas l'apanage de la construction d'un sentiment d'appartenance à une communauté exclusive et close sur elle-même.

Bibliographie

- Bertheleu H. & Billion P. (1997), « Cloisonnement ethnique et solidarité captive. Familles lao dans le quartier de Côte-des-Neiges » in : Meintel D., Fortin S., Piché V. et Juteau D. (eds.), *Un quartier pluriethnique à Montréal : Côte-des-Neiges*, Paris : L'Harmattan.
- Billion P. (1998), « Réseaux sociaux ethniques et production de solidarités. Réfugiés lao en France, au Canada et aux Etats-Unis », in : Ida Simon-Barouh (éd.) et GDR 1174 Migrations internationales et relations inter-ethniques, *Dynamiques migratoires et rencontres ethniques*, Paris : L'Harmattan, pp. 167-195.
- Billion P. (1999), *Economie, travail et relations inter-ethniques. L'intégration socio-économique de minorités laotiennes en France et en Amérique du Nord*, Doctorat nouveau régime en sociologie, Université de Haute Bretagne Rennes 2.
- Gastaut Y. (2004), "L'affaire des Algériens du Jura", *L'Histoire*, n°283, janvier.

²⁶ La « différence culturelle » ne préexiste pas aux rapports sociaux entre majoritaires et minoritaires même si, bien sûr, la construction des identités, des ethnicités puise toujours dans un fond culturel particulier. Ce sont en fait les rapports sociaux inégaux qui expliquent la mise en saillance de tel ou tel « marqueur » ethnique et la manière dont chacun va être amené à se définir et se constituer en groupe ou communauté.

²⁷ Les développements de la sociologie économique autour du concept d'*embeddedness* prennent ici toute leur pertinence (Genestier & Laville, 1994) (Swedberg, 1994). Pour une application à l'exemple qui nous occupe ici, Cf. Billion (1999).

- Genestier P. & Laville J.-L. (1994), "Au-delà du mythe républicain. Intégration et socialisation", *Le Débat*, n° 82.
- Gollac M. & Volkoff S. (1996), "Citius, altius, fortius; L'intensification du travail", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 14.
- Gorgeu A & Mathieu R. (1996), "Les ambiguïtés de la proximité. Les nouveaux établissements d'équipement automobile", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 14.
- Juteau D. (1999) *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Lorcerie F. (2003), *L'école et le défi ethnique. Education et intégration*, Paris : ESF/INRP.
- Olivier J.-M. (2004), "Jaurès au pied de la montagne industrielle jurassienne", in : Alain Boscus et Rémy Cazals (eds), *Sur les pas de Jean-Jaurès*, Éditions Privat, coll. " Regards sur l'histoire ".
- Swedberg R. (1994), *Une histoire de la sociologie économique*, Paris : Desclée de Brouwer "Sociologie économique" (1^{ère} éd. Anglaise : 1987).
- Weber M. (1995), *Économie et Société*, Paris : Agora Pocket (1^{ère} éd. allemande : 1922).